

Monsieur l'Orateur, nous connaissons la lenteur avec laquelle on élabore des projets. Avec un gouvernement, le lancement d'un projet ne va pas mal. Si deux gouvernements s'en mêlent, c'est beaucoup plus lent, mais si trois gouvernements interviennent, on attend indéfiniment les résultats. Nous voyons tous les jours les ministres d'un même gouvernement manquer de coordination dans leurs efforts vers la réalisation d'un projet qu'ils ont pourtant préparé deux, trois, quatre ou cinq ans d'avance.

Avant que ces projets se concrétisent, plusieurs différends naissent entre ces ministères, soit à cause d'un conflit entre deux ministres, soit à cause d'un conflit entre fonctionnaires. Et pendant ce temps, le contribuable canadien attend toujours des résultats.

En terminant, je voudrais faire miennes ces paroles du député de Trinity (M. Hellyer), publiées dans le journal *The Toronto Telegram* du 17 octobre 1970, et je cite:

Nous connaissons tous bien, il va de soi, la loi universelle de la bureaucratie: les fonctionnaires se multiplient arithmétiquement, tandis que les règlements se multiplient géométriquement, mais les résultats ne se multiplient pas.

Plus le fonctionnaire s'établit, plus les choses traînent, et plus la tâche est ardue. C'est toujours le contribuable canadien qui paie, et c'est toujours lui qui attend.

En terminant, je souhaite bonne chance au nouveau ministre.

• (9.30 p.m.)

[Traduction]

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer? Le député de Peace River (M. Baldwin) invoque-t-il le Règlement?

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, il est vrai que nous sommes convenus qu'un seul membre de chaque parti prendra la parole, et bien que je ne veuille pas violer l'entente, le ministre répondrait-il à une très brève question?

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, la Chambre a adopté un ordre. Il faudrait en l'occurrence le consentement unanime. Les députés sont-ils d'accord?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Le député de Peace River a la parole.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, ma question se fonde sur une déclaration du député de Richmond (M. Beaudoin). Le ministre nous ferait-il part brièvement et succinctement, après avoir été en contact avec les gouvernements provinciaux dans ce domaine très névralgique, des perspectives d'ententes raisonnables et de certains aspects des affaires urbaines? Nous nous intéressons tous à la question et nous souhaitons du succès au ministre, mais nous aimerions savoir quelle a été son expérience à cet égard.

**M. l'Orateur:** Je le répète, ce n'est qu'avec le consentement unanime de la Chambre que le ministre est autorisé à parler une seconde fois au cours du débat actuel.

**Des voix:** D'accord.

**L'hon. M. Andras:** Monsieur l'Orateur, je voudrais pouvoir répondre aussi succinctement que possible. Je n'ai par écrit aucune entente signée, ratifiée ou conclue que

les réactions des provinces seront de telle ou telle nature. Toutes les provinces sont parfaitement au courant du projet de création d'un département d'État chargé des affaires urbaines; en réalité, elles le sont depuis le discours du trône d'octobre dernier. Toutes les provinces étaient représentées—et je pense que c'est là une indication plus formelle de leurs réactions—aux réunions des trois niveaux, à Winnipeg, en avril, par leurs ministres provinciaux des affaires municipales, avec lesquels j'ai eu des entretiens bilatéraux et collectifs sur l'éventail complet des questions et des principes en jeu.

En outre, on pouvait voir à certains indices qu'elles étaient gagnées à ces principes et à l'acceptation des mesures émanant du gouvernement fédéral à cet égard. C'est la seule façon dont je puisse interpréter la situation après ces entretiens. Je me suis entretenu avec certains des premiers ministres des provinces et n'ai recueilli jusqu'ici aucun propos ni aucune réaction défavorable. Je le répète, nous avons établi à Winnipeg un comité formé d'un représentant de chaque ministre des affaires municipales. Mes fonctionnaires ont rencontré M. Dan Campbell, ministre des affaires municipales de la Colombie-Britannique, et ils ont alors discuté des rapports entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux au sujet des affaires municipales et urbaines, par suite de la création de ce nouveau département. Les choses progressent et je n'ai pas entendu de remarques décourageantes. Seul l'avenir le dira.

**M. l'Orateur:** Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) désire-t-il poser une question? Je dois rappeler aux députés—le député voudrait-il bien se rasseoir. Je dois rappeler aux députés qu'un ordre de la Chambre a été adopté qui prévoit qu'un orateur prendra la parole pour chaque parti et qu'ensuite la question sera mise aux voix. Si les députés désirent poursuivre le débat jusqu'à 9 h 45 cela est possible avec le consentement unanime de la Chambre. Le député de Hamilton-Ouest, qui demande actuellement la parole, peut parler avec le consentement unanime de la Chambre mais avant de lui céder la parole je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) désire invoquer le Règlement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oui, monsieur l'Orateur. Je désire invoquer le Règlement pour la même raison qui m'a fait intervenir il y a quelques jours quand nous débattions la proposition de création d'un département d'état de la Science et de la Technologie. Nous étions convenus ce jour-là d'annexer au hansard le projet de proclamation qui avait été déposé. Je fais à nouveau la même suggestion aujourd'hui. Je ne fais aucun commentaire sur le contenu du projet de proclamation mais j'estime qu'il devrait être enregistré. Je suggère que la Chambre consente à ce que ce projet, déposé vendredi, soit mis en appendice du hansard d'aujourd'hui.

**M. l'Orateur:** Les députés ont entendu la suggestion du représentant de Winnipeg-Nord-Centre. La Chambre consent-elle à ce que le document en question soit mis en appendice du compte rendu officiel des délibérations des Communes?

**Dex voix:** D'accord.

[Note de l'éditeur: Le document mentionné ci-dessus figure en appendice à la page 7428].

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. En entrant ici au moment où vous réglez la ques-